



COMMUNE DE BAVOIS

PREAVIS MUNICIPAL NO 12/2022 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 MARS 2022

OBJET : Rénovation de la Grande salle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Bavois,

Historique :

La grande salle a été construite en 1950 par l'Union des Sociétés Locales car la commune s'était vue refuser le crédit.

En 1974, la salle des répétitions a été aménagée au-dessus de l'entrée du bâtiment.

En 1994, le chauffage a été remplacé. L'USL n'ayant pas les moyens de financer ces travaux, elle a cédé le bâtiment à la commune qui a pris en charge les coûts de cette installation.

En 2004-2005, une extension comprenant des vestiaires et une cuisine professionnelle ont été ajoutés. Un chauffage au sol a été installé ainsi qu'un nouveau parquet.

En 2011, les fenêtres de la salle principales ont été remplacées dans un but d'amélioration énergétique.

Depuis là, seuls des travaux d'entretien courant ont été effectués.

Projet :

Au vu des problèmes de statique de ce bâtiment ainsi que de vétusté d'une partie de celui-ci, la Municipalité a pris la décision d'étudier la possibilité de le rénover entièrement. De plus, la qualité de l'isolation thermique est insuffisante. A noter également, qu'à plusieurs reprises, des conseillers ont demandé que la Municipalité étudie ce dossier.

Dès 2035, les collectivités publiques devront alimenter tous leurs bâtiments avec des énergies renouvelables.

Coût de l'étude :

Le montant total prévu pour l'étude s'élève à fr. 73'000.00 TTC comprenant :

- Préparation du dossier d'appel d'offres et des soumissions par corps de métier.
- Analyse des dossiers avec tableaux comparatifs.
- Proposition d'adjudication.
- Préparation du dossier d'enquête complet, questionnaires, plans.

Financement :

La Municipalité propose de financer ce projet par la trésorerie courante.

Conclusion :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu les rapports de la commission de gestion et finances et de la commission ad hoc,

Décide :

- D'accorder un crédit de fr. 73'000.- à la Municipalité pour financer l'étude en vue de la rénovation de la grande salle.
- De l'autoriser à financer cette étude par la trésorerie courante.
- Que ce montant sera ajouté au coût de construction et amorti comptablement à l'issue des travaux.
- De décharger les commissions de gestion et finances et ad hoc de leur mandat.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Thierry Salzmann

Carole Pose



Bavois, le 7 février 2022